

Délibération n°21/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE
DE LA ZONE COMMERCIALE DES TAPAUX

Monsieur Gian-Carlo VISCI, Adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des sections :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| - Section d'exploitation : | 201 485.61 € |
| - Section d'investissement : | 322 209.99 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.2312-1 et L. 1612-7 ;

Considérant l'équilibre de la section de fonctionnement du budget de la commune ;

Considérant l'excédent en section d'investissement ;

Considérant les modalités de vote par chapitre des crédits qui y sont inscrits ;

Sur le rapport de Monsieur Gian-Carlo VISCI, Adjoint aux finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250408-21_20250408-DE

- PROCÉDE au vote par chapitre des crédits au budget annexe de la zone commerciale des Tapaux pour l'exercice 2025 tels que décrit en annexe :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

